CONVENTION NATIONALE.

INTERROGATOIRE

DU GÉNÉRAL WESTERMAN,

Adjudant-général, commandant la Légion du Nord;

Séance du Vendredi 19 Avril 1793, huit heures du soir.

Présens les citoyens Olivier Géronte, *Président;* Laurençot, Aubry, Serres, Poultier, Rivaud, Boissy-d'Anglas, Lidon, Châteauneuf, Lecointre, Drouet, *Membres du Comité de Sûreté générale.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Première question.

VOTRE nom?

Réponse.

François-Joseph Westerman.

Deuxième question.

Le lieu de votre naiſſance?

Réponſe.

Balſem, département du Bas-Rhin.

Troiſième question.

Celui de votre domicile?

Réponſe.

Haguenau, département du Bas-Rhin.

Quatrième queſtion.

Votre âge?

Réponſe.

Quarante ans.

Cinquième queſtion.

Quel étoit votre état lors de la révolution de 1789?

Réponſe.

Grand-Bailli du directoire de la nobleſſe, &, avant, Volontaire de cavalerie dans le régiment d'Eſterhazy, en 1789; &, ſortant dudit régiment, je ſuis entré dans les gendarmes de la garde, où j'ai été trois ans ſurnuméraire, & quatre ans en pied.

Sixième queſtion.

Où étiez-vous à cette époque?



Réponse.

A Haguenau, commandant de la garde nationale.

Septième question.

Depuis quel temps servez-vous dans les troupes françaises ?

Réponse.

Trois ans dans le régiment d'Esterhazy, & sept ans dans les gendarmes de la garde.

Huitième question.

Quels sont les grades par où vous avez passé ?

Réponse.

Commissaire du pouvoir exécutif après le 10 août; j'ai ensuite été nommé adjoint à l'état-major à l'armée des Ardennes, au mois de septembre; au mois d'octobre, j'ai été nommé commandant en chef de la légion du nord, & adjudant-général, par le pouvoir exécutif, sous le ministre Servan.

Neuvième question.

N'y a-t-il point d'interruption dans vos années de service ?

Réponse.

Lorsque les gendarmes de la garde ont été réformés par M. de S.-Germain, j'ai commencé à prendre un autre état.

Dixième question.

Que faisiez-vous à Paris à l'époque du 10 août dernier ?

Réponſe.

J'étois ici pour des affaires des communes de ma province.

Onzième queſtion.

Combien y avoit-il de temps que vous y étiez ?

Réponſe.

Environ deux mois, pour les communes de Graffenſtade & Gulkirch.

Douzième queſtion.

Qui a créé la légion du nord dont vous êtes commandant ?

Réponſe.

Je l'ignore; elle étoit commandée avant par Lacolombe, & je crois qu'elle étoit créée par Lafayette.

Treizième queſtion.

Depuis quel temps eſt-elle formée ?

Réponſe.

Elle étoit formée, je crois, par décret du 12 mai 1792.

Quatorzième queſtion.

Depuis quand en êtes-vous commandant ?

Réponſe.

Depuis le mois d'octobre 1792.

Quinzième question.

Par qui avez-vous été nommé ?

Réponse.

Par le pouvoir exécutif, sur une lettre d'avis signée Servan.

Seizième question.

Etes-vous adjudant-général ?

Réponse.

Oui.

Dix-septième question.

De quelle armée, & depuis quand l'êtes-vous ?

Réponse.

De l'armée des Ardennes, & depuis le mois d'octobre.

Dix-huitième question.

Sur la demande de qui avez-vous été appelé aux fonctions d'adjudant-général ?

Réponse.

Sur la demande de personne, mais bien sur la considération des services que j'ai rendus à ma patrie ; entre autres, il a été trouvé dans les bureaux du ministre de l'Intérieur un billet par lequel il a été constaté qu'il m'a été offert trois millions pour me ranger du parti du roi quelques jours avant le 10 août, & que, par ce billet, il a été prouvé que j'avois refusé cette

ſomme, & qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de ſe défaire de moi, que de me faire aſſaſſiner.

Dix-neuvième queſtion.

Vous a-t-il été fait effectivement une propoſition de trois millions pour vous ranger du parti du roi ?

Réponſe.

Oui, par trois perſonnes à moi inconnues, rue Sainte-Anne, hôtel des Etats-généraux, qui ſont entrées chez moi à 7 heures du matin; leſquelles m'ayant demandé ma parole d'honneur de ne pas les divulguer ſur le ſecret qu'elles avoient à me communiquer, je leur ai donné cette parole; enſuite elles m'ont propoſé les trois millions pour me ranger du parti du roi, & abandonner le parti qu'elles me ſuppoſoient de commandant des fédérés à Paris quelques jours avant le 10 août.

Vingtième queſtion.

Ce jour-là ou les jours ſuivans, avez-vous fait quelques démarches pour connoître le nom, la qualité & la demeure des perſonnes qui vous ont fait cette propoſition ?

Réponſe.

Aucune, puiſque j'avois engagé ma parole; mais j'en ai prévenu le citoyen Danton, &, le lendemain, j'ai appris que j'avois été décrété par les juges de paix de Paris, ignorant encore aujourd'hui la cauſe; &, de cette époque, je n'ai plus couché chez moi, & n'ai ſorti qu'accompagné de pluſieurs perſonnes.

Vingt-unième queſtion.

Avez-vous connoiſſance que le citoyen Danton ait fait con-

noître aux autorités constituées le fait que vous lui avez communiqué ?

Réponse.

Le citoyen Danton m'a répondu que j'étois une f.... bête, que j'aurois dû les faire arrêter, qu'il en parleroit à la police, & je ne sais pas s'il l'a fait.

Vingt-deuxième question.

Les personnes qui vous ont offert les trois millions se sont-elles retirées tranquillement après votre refus, ou ne vous ont-elles fait aucune menace ?

Réponse.

Aucune; ils m'ont dit simplement que le roi étoit le plus fort, qu'il prenoit ce parti pour épargner le sang de son peuple.

Vingt-troisième question.

Savez-vous par quelle voie est parvenue au ministre de l'Intérieur la note qui constate qu'il vous avoit été offert trois millions pour vous ranger du parti du roi ?

Réponse.

Je l'ignore.

Vingt-quatrième question.

Quelles assurances vous ont offertes ces trois personnes pour vous faire toucher ces trois millions ?

Réponse.

Ils m'ont dit qu'ils alloient me compter trois millions; ils ont

même ajouté que deux perſonnes de ma connoiſſance avoient déja reçu pareille ſomme, & qu'ils ſe ſont rendus de leur côté.

Vingt-cinquième queſtion.

Pourriez-vous donner des indices propres à faire connoître les perſonnes qui vous ont fait cette offre au nom du roi?

Réponſe.

Aucune; mais je les connoîtrois de vue, ſi je les voyois.

Vingt-ſixième queſtion.

A lui demandé de vouloir bien les ſignaler.

Réponſe.

Il y en avoit deux qui étoient habillés en officiers de garde nationale, de médiocre taille; & le troiſième étoit en bourgeois, taille de 5 pieds neuf pouces. Ce dernier étoit fort brun, & de beaux cheveux, & tous trois âgés d'environ trente ans. N'a pu préciſément déſigner les autres; mais dit qu'il les connoîtroit s'il les voyoit.

Vingt-ſeptième queſtion.

Comment pouviez-vous concilier vos fonctions d'adjudant-général, avec celles de commandant de la légion du nord?

Réponſe.

La légion du nord n'étoit point encore en campagne, elle ne faiſoit que ſe former à Guiſe.

Vingt-huitième queſtion.

Avez-vous continué de commander cette légion après ſon entière formation?

Réponse.

Je l'ai toujours commandée.

Vingt-neuvième question.

Avez-vous touché les appointemens des deux places que vous remplissiez en même-temps.

Réponse.

Depuis environ dix mois, j'ai touché à-peu-près 6000 liv. comme adjudant-général; jusqu'à présent je n'ai encore rien touché comme commandant de la légion du nord.

Trentième question.

Ne saviez-vous pas que, par la loi sur les états-majors des armées, les adjudans-généraux doivent être sans troupe, c'est-à-dire qu'ils ne doivent tenir à aucun corps en particulier?

Réponse.

Je l'ignorois d'autant mieux que c'est le pouvoir exécutif qui m'a nommé, & que depuis l'expédition de la Hollande je n'ai plus fait le service d'adjudant-général, mais celui de maréchal-de-camp.

Trente-unième question.

A quelle date avez-vous été nommé maréchal-de-camp, & par qui?

Réponse.

J'ignore si je suis nommé maréchal-de-camp, quoique M. Dumouriez me l'a assuré.

Trente-deuxième question.

Par quel ordre avez-vous rempli les fonctions de maréchal-de-camp, & depuis quelle époque ?

Réponse.

Le général Dumouriez, en me donnant une division de huit à neuf mille hommes, m'a dit que je ferois provisoirement les fonctions de maréchal-de-camp en entrant en Hollande, & que jamais j'ai pris cette qualité, n'ayant reçu aucun avis du pouvoir exécutif.

Trente-troisième question.

Lorsque vous avez été nommé adjudant-général, par quel ordre avez-vous continué de garder le commandement de la légion du Nord ?

Réponse.

Par l'ordre du pouvoir exécutif, d'autant plus que quatre ou cinq généraux en chef sont chefs de légions, lesquelles ont même été créées pour eux.

Trente-quatrième question.

Dans quelle armée avez-vous servi depuis que les troupes de la République sont entrées dans la Belgique ?

Réponse.

Toujours dans l'armée de Dumouriez.

Trente-cinquième question.

Etiez-vous de l'armée qui a fait l'expédition de Breda ?

Réponse.

C'eſt moi qui ai pris Breda, & non le général Arſon, comme on l'a annoncé. Le général Arſon eſt arrivé au moment que les opérations étoient faites, puiſque j'avois, moi, refuſé de donner les honneurs de la guerre aux garniſons; j'avois fait reconnoître au général Dumouriez mes intentions, dans la certitude où j'étois qu'il n'y avoit aucunes proviſions dans la place; c'eſt pourquoi le général Dumouriez a envoyé le général Arſon & Devaux pour faire la capitulation, que j'ai même refuſé de ſigner; de tous leſquels faits la diviſion que je commandois atteſtera la vérité. Il y a deux lettres jointes aux pièces, qui prouvent que j'avois déja entamé la négociation tendante à la capitulation avec les magiſtrats de cette ville, atteſtant que le bombardement & le blocus de Breda ont été mon ouvrage & celui de ma diviſion ſeule, ſans que le général Arſon y ait eu aucune part, n'ayant pas même été vu par aucun ſoldat ni officier de la diviſion.

Trente-ſixième queſtion.

En quelle qualité y ſerviez-vous ?

Réponſe.

J'ai fait le ſervice de maréchal-de-camp commandant la diviſion de droite de l'armée de la Hollande.

Trente-ſeptième queſtion.

Qui eſt-ce qui commandoit le ſiége de Breda ?

Réponſe.

C'eſt moi.

Trente-huitième question.

Où étoit alors le général Dumouriez ?

Réponse.

Le général Dumouriez s'occupoit alors de faire le siége de Klundert ?

Trente-neuvième question.

Pourquoi avez-vous refusé de signer la capitulation de Breda ?

Réponse.

Puisque j'avois fait part au général Dumouriez que la garnison étoit sans vivres, & qu'il me paroissoit très-facile de la faire prisonnière de guerre, & que le général Arson, qui m'a été envoyé pour capituler, a donné les honneurs de la guerre sans mon consentement.

Quarantième question.

Où avez-vous été envoyé après la prise de cette ville ?

Réponse.

Je n'ai resté que vingt-quatre heures à Breda, & le lendemain je fus envoyé pour faire le blocus de Gertruidemberg.

Quarante-unième question.

Qui est-ce qui commandoit l'expédition de Gertruidemberg ?

Réponse.

C'est moi qui commandois toujours la division qui a fait le

blocus de Gertruidemberg, le général Arſon y eſt encore venu pour capituler.

Quarante-deuxième queſtion.

Où étoit alors le général Dumouriez ?

Réponſe.

Il étoit au Mordic, où devoit ſe faire le paſſage pour paſſer l'armée à Amſterdam.

Quarante-troiſième queſtion.

Pourquoi le général Dumouriez, auſſitôt après l'expédition de Gertruidemberg, vous a-t-il ôté le commandement de votre diviſion ?

Réponſe.

Après l'expédition de Gertruidemberg, il m'a envoyé à Tournoutz; ſur une lettre que je lui ai écrite que je ne voulois plus ſervir dans aucune expédition avec le général Arſon, auquel je connoiſſois d'autres principes que les miens; il m'a donné pour tout commandement avec ma légion deux bataillons de la gendarmerie de la trente-unième diviſion de Paris; j'ai reſté à Tournoutz avec ma troupe, éloigné de tout ſoldat français de quatre à cinq lieues, ſans payeurs, ſans commiſſaires, ſans fourniſſeurs des vivres, me trouvant en face & me battant chaque jour avec les Autrichiens d'un côté, & les Pruſſiens de l'autre, & je peux dire avec aſſurance que ce n'eſt que par ma grande activité & par mes veilles que j'ai ſauvé la troupe qui m'étoit confiée.

Quarante-quatrième queſtion.

Par quel ordre avez-vous été à Tournoutz ?

Réponse.

Par l'ordre du général Dumouriez.

Quarante-cinquième question.

Comment s'est-il fait qu'ayant été envoyé à Tournoutz, vous n'y ayez trouvé ni vivres, ni payeurs, ni commissaires ?

Réponse.

Je l'ignore : j'ai vécu pendant tout le temps sur les prises faites sur l'ennemi, & par des réquisitions faites aux municipalités.

Quarante-sixième question.

Aviez-vous des ordres pour suppléer à ce manque de vivres par réquisitions militaires ?

Réponse.

Aucuns ; mais l'on m'a fait dire de Breda que l'on pourvoyoit à l'approvisionnement des places de Breda, Gertruidemberg & Anvers, & c'est pour cette raison que je n'ai pas fait de grandes démarches pour me faire venir des vivres de ces places, desquelles j'étois éloigné de onze lieues, & que ces vivres auroient risqué d'être pris par l'ennemi.

Quarante-septième question.

Par quel ordre vous êtes-vous porté vers Vincghem près d'Anvers ?

Réponse.

Par ordre du général Lamarliere qui commandoit l'avant-garde, lequel, par son ordre, m'indiquoit les ordres du général Dumouriez. Cet ordre est joint aux pièces.

Quarante-huitième queſtion.

Par quel ordre, lors de votre paſſage de l'Eſcaut, avez-vous emmené avec vous cent cinquante voitures de vivres, de fourrages, &c. ?

Réponſe.

Par aucun ordre ; mais pour ne pas laiſſer manquer de ſubſiſtances à ma troupe, & pour ôter à l'ennemi qui me ſuivoit les moyens de me pourſuivre.

Quarante-neuvième queſtion.

Quel jour êtes-vous arrivé à Anvers ?

Réponſe.

Je ſuis parti le lendemain de la date de l'ordre que j'ai reçu du général Lamarlière, & y ſuis arrivé le ſurlendemain, paſſant à travers des forêts & des chemins de traverſe, & bivouaquant en plein champ avec ma troupe, ayant été cerné par l'ennemi de toute part.

Cinquantième queſtion.

Qui eſt-ce qui y commandoit ?

Réponſe.

Le général Maraſſé.

Cinquante-unième queſtion.

Quels ordres à votre arrivée avez-vous reçus du commandant d'Anvers ?

Réponse.

A mon arrivée à Anvers, le général Dumouriez m'avoit envoyé l'ordre de reprendre le commandement de ma première division, & de paſſer l'Eſcaut le même jour; mais le général Maraſſé me dit qu'il avoit diſpoſé autrement de ce commandement, & que j'allois prendre le commandement de l'arrière-garde & que les clefs de la ville d'Anvers m'alloient être remiſes; j'ai obéi à cet ordre verbal, puiſque ce commandement me paroiſſoit plus honorable.

Cinquante-deuxième queſtion.

Lorſque vous avez été au ſecours du troiſième régiment de cavalerie que vous voyiez attaqué par l'ennemi, en aviez-vous reçu l'ordre du général Maraſſé?

Réponse.

Aucun; mais me trouvant chez le général Maraſſé lorſque le troiſième régiment demanda du ſecours, j'ai prévenu le général Maraſſé que j'allois y courir; il a conſenti; & m'étant porté entre Morcelle & Berkem, j'ai coupé l'ennemi, & je l'ai attaqué par derrière, tandis que je croyois que le troiſième régiment étoit encore devant; mais le général Maraſſé, auſſitôt mon départ, envoya un aide-de-camp au colonel du troiſième régiment avec ordre d'entrer de ſuite à Anvers; & quoique je me ſuis trouvé ſeul avec environ cinq cents hommes, j'ai repouſſé l'ennemi à plus de deux lieues d'Anvers, en lui tuant plus de trois cents hommes.

Cinquante-troiſième queſtion.

Pourquoi le général Maraſſé vous a-t-il auſſitôt envoyé un aide-de-camp pour vous donner l'ordre de vous replier ſur Anvers?

Réponſe.

J'ignore quelle étoit ſa raiſon ; mais ce qu'il y a de sûr, c'eſt que l'ordre du général de faire rentrer ce régiment en ville a beaucoup expoſé ma troupe qui ſe trouvoit ſeule ; moi-même & mon cheval furent bleſſés à cette affaire, & je peux aſſurer que l'ennemi étoit entièrement battu, ſi le troiſième régiment n'avoit pas reçu l'ordre de rentrer en ville.

Cinquante-quatrième queſtion.

Quelle part avez-vous eu dans la capitulation d'Anvers ?

Réponſe.

Aucune ; j'ai proteſté contre ; la pièce exiſte dans mes pièces, puiſque cette capitulation a été faite au moment que nous étions aſſez forts pour repouſſer l'ennemi & nous faire jour ; j'en ai même fait des reproches très-vifs au général Maraſſé.

Cinquante-cinquième queſtion.

Quelle raiſon avez vous eu pour vous refuſer de ſigner la capitulation ?

Réponſe.

Par les mêmes raiſons que j'ai indiquées par ma réponſe ci-deſſus.

Cinquante-ſixième queſtion.

Quels ſont les ordres que vous avez reçus du général Maraſſé lors de l'évacuation d'Anvers ?

Réponſe.

Le général Maraſſé, après la capitulation, piqué de mes remon-

trances, voulut m'ôter tout commandement, & m'envoya l'ordre par écrit de me ranger ſous le commandement d'un Hollandais nommé *Mata*, abſolument inconnu à l'armée françaiſe où jamais il n'a eu aucun poſte: je me ſuis refuſé par écrit de me ranger ſous le commandement de ce particulier ; la troupe ſous mes ordres s'étoit de même expliquée qu'elle ne marcheroit pas ſous le commandement d'un étranger dans une marche auſſi épineuſe : j'ai donné par écrit au général Maraſſé mon refus motivé, avec déclaration que j'obéirois à ſes ordres s'il prononçoit mon interdiction ; mais ſur mon écrit il m'envoya le commandement de la première diviſion qui devoit marcher par la capitulation d'Anvers pour joindre la grande armée qui avoit déja paſſé l'Eſcaut.

Cinquante-ſeptième queſtion.

Q'avez-vous répondu aux chefs autrichiens que vous avez trouvés à Dains, lorſqu'ils vous ont dit que toute l'armée françaiſe avoit déſerté, qu'elle devoit rejoindre Dumouriez qui devoit marcher ſur Paris ?

Réponſe.

Je leur ai dit que je ne pouvois le croire ; que je n'ai reçu aucune lettre du général Dumouriez ; j'ai même écrit au général en préſence de ces généraux autrichiens qui ſe ſont chargés de ma lettre pour apprendre de lui la vérité ; mais je n'en ai reçu aucune réponſe.

Cinquante-huitième queſtion.

Qu'avez-vous fait pour rejoindre la grande armée, ainſi que le portoient vos ordres ?

Réponſe.

J'ai marché avec ma diviſion ſous eſcorte autrichienne, ſuivant

qu'il m'a *été* prefcrit par le général Maraffé & la capitulation; mais à différentes fois l'on voulut m'arrêter dans ma marche par des féjours & de petites journées. Je me fuis refufé, à Tourtar en déclarant aux commandans des détachemens de l'efcorte, qu'en général français, je n'avois aucun ordre à recevoir des généraux autrichiens, & que fi l'on perfiftoit à m'arrêter dans ma marche, je faurois me faire jour par le canon. Une lettre à moi adreffée par un général autrichien prouve qu'ils fe plaignoient du ton impérieux que je prenois avec eux, & qu'ils me faifoient des menaces, & les ordres que j'ai donnés chaque jour de marche prouvent que plufieurs fois j'ai marché, mêche allumée, en ordre de bataille.

Cinquante-neuvième queftion.

Arrivé à Menin, où vous dites vous être trouvé manquer de tout, quel parti avez-vous pris ?

Réponfe.

J'ai écrit auffitôt à mon arrivée à Menin au commandant de Lille que je ne connoiffois point, pour lui annoncer mon arrivée; je lui ai fait part d'un ordre que j'avois reçu du général Maraffé qui m'indiquoit plufieurs poftes que je devois occuper avec ma divifion; je lui ai mandé que toute correfpondance m'ayant été interceptée depuis plus de trois femaines, je le priois de m'inftruire de ce qui fe paffoit dans ma patrie, & de me dire fi les poftes que je devois occuper ne contrecarreroient point les vues ou les pofitions de la grande armée; je lui demandois en même-temps des vivres, des fourrages; j'ai reçu pour toute réponfe, fur un décret imprimé contre le général Dumouriez, que les vivres étoient à Lille; & par un autre ordonnance, j'ai reçu un écrit de la commune de Lille, figné de différentes perfonnes à moi inconnues;

cet écrit n'étant muni d'aucun ſceau qui m'ordonnoit de me ranger ſous les glacis de Lille, j'ai, à l'inſtant de la réception du décret contre le général Dumouriez, aſſemblé le corps de mes officiers, & leur ai donné lecture de ce décret.

Soixantième queſtion.

N'aviez-vous pas des cantonnemens réglés par le général Maraſſé ?

Réponſe.

Oui, je les ai indiqués, à Lille; mais ayant appris que tous ces poſtes étoient déja occupés par ſix bataillons, j'ai penſé devoir occuper le poſte de Saint-Amand, qui m'étoit indiqué.

Soixante-unième queſtion.

Pourquoi, avant d'exécuter vos ordres ſur ce point, avez-vous écrit au commandant de Lille, en lui envoyant les cantonnemens réglés par le général Maraſſé, en lui demandant ce que vous aviez à faire ?

Réponſe.

Puiſque les ennemis m'ayant donné des nouvelles ſi déchirantes ſur ma patrie, je voulois être inſtruit de la vérité; & pour ne pas être dans le cas de tomber dans aucun piège, cette démarche ſeule prouve ma bonne foi.

Soixante-deuxième queſtion.

Quelle réponſe en avez-vous reçue ?

Réponſe.

Je l'ai déja dit.

Soixante-troisième question.

Qui vous a répondu, & que vous a-t-on répondu?

Réponse.

Le commandant du bataillon des Lombards, Lavalette, mon ennemi juré.

Soixante-quatrième question.

Pourquoi, au lieu de vous replier sur les glacis de Lille, ainsi que le conseil-général de cette ville vous l'avoit marqué, vous êtes-vous décidé à rester derrière le fauxbourg de cette ville ?

Réponse.

Je n'ai jamais resté derrière le fauxbourg de cette ville; j'ai couché à Menin avec ma troupe à trois lieues de Lille, &, si je n'ai point obéi à l'ordre du conseil-général de Lille, c'est que 1°. j'avois reçu des ordres contraires du général Marassé; en second lieu, je ne pouvois me soumettre aux ordres du conseil général de Lille, sans manquer à la discipline militaire; en troisième lieu, son ordre n'étant muni d'aucun sceau ni d'aucune signature de général, je l'ai absolument méconnu comme informe.

Soixante-cinquième question.

Comment se fait-il que vous ayez trouvé les portes du fauxbourg de Lille fermées, lorsque c'étoit le conseil-général de la commune de cette ville qui vous avoit marqué de venir vous ranger sous les glacis ?

Réponse.

Je ne me suis jamais présenté pour entrer à Lille; mais, ayant

fait filer mes équipages devant moi, & même quelques chariots de pain, ils ont poussé jusque dans les fauxbourgs de Lille : on les a fait entrer dans cette ville ; en refusant l'entrée à plusieurs officiers de ma division & en s'obstinant à ne point me renvoyer le pain pour ma troupe qui, ce jour-là ; manquoit de tout.

Soixante-sixième question.

Puisque, d'après votre mémoire, vous aviez ordre du général Marassé de vous porter vers Saint-Amand, pourquoi vous êtes-vous porté sur Lille, de préférence ?

Réponse.

Je ne me suis jamais porté sur Lille; mais j'ai passé devant Lille sur la route qui conduit à Saint-Amand ; sans m'arrêter un instant dans les environs de Lille.

Soixante-septième question.

Lorsque vous vous êtes présenté sur le glacis de Lille, un particulier ne vous a-t-il pas dit que vous seriez arrêté, si vous entriez dans la place ?

Réponse.

Aussitôt arrivé à Menin, j'ai cantonné ma troupe dans différens villages; & moi, j'ai poussé jusqu'à près d'une lieue de Lille, pour entrer dans cette ville, & conférer avec les pouvoirs. Le lieutenant-colonel du troisième régiment de cavalerie m'accompagnoit, lorsque l'on est venu me prévenir, sur la route, que tous les généraux sont arrêtés à Lille; sur quoi j'ai rebroussé chemin, ne voulant pas me livrer au citoyen Lavalette, mon ennemi juré, commandant à Lille, auquel je me suis contenté d'écrire à l'instant, pour lui rendre compte de mon arrivée. Sa réponse, insignifiante,

exiſte dans mes pièces, écrite au dos du décret rendu contre Dumouriez, lequel il m'adreſſa & duquel j'ai fait lecture à l'inſtant au corps de mes officiers aſſemblés. J'ai fait plus, le même ſoir, je me ſuis tranſporté au cantonnement du troiſième régiment de cavalerie, auquel j'ai donné la même lecture.

Soixante-huitième queſtion.

Interpellé s'il a gardé copie de la lettre qu'il a écrite au commandant de Lille, & s'il en eſt mémoratif?

Réponſe.

A répondu qu'il n'a point la copie, mais qu'il eſt mémoratif du contenu de la lettre écrite au commandant de Lille. Je l'ai prévenu de mon arrivée en France avec ma diviſion. Je lui ai dit que toute correſpondance m'ayant été interceptée depuis long-temps, j'avois appris des nouvelles bien déchirantes ſur ma patrie. Je le priai de m'inſtruire de la vérité. Je lui envoyai le nom des poſtes que je devois prendre avec ma diviſion, ſuivant l'ordre que j'avois reçu du général Maraſſé, daté de Gand, le 4 avril. Je l'ai prié de me dire ſi ces poſitions ne dérangeroient point les vues de la grande armée, que je ſuppoſois entièrement au camp de Maulde, ſans ſavoir qu'une partie de cette armée avoit fui.

Soixante-neuvième queſtion.

Sur la connoiſſance que vous avez donnée de la réponſe du commandant de Lille à la légion que vous commandiez, ainſi qu'au troiſième régiment, quelle a été la déciſion qui a été priſe par ces derniers corps?

Réponſe.

Ces deux corps, ainſi que le ſeptième régiment de huſſards & l'ar-

tillerie légère, ſous mon commandement, ont été du même avis que moi, d'obéir aux ordres reçus du général Maraſſé, & de nous rendre à Saint-Amand, pour nous mettre ſous le commandement d'un pouvoir légitime.

Soixante-dixième queſtion.

Qui regardiez-vous alors comme revêtu d'une autorité légitime pour commander ?

Réponſe.

Ayant appris, par le décret contre le général Dumouriez, que ce dernier n'étoit plus chef de l'armée, j'ignorois abſolument à qui ce commandement étoit déféré; mais nous étions tous diſpoſés à ne ſervir que dans l'armée de notre patrie.

Soixante-onzième queſtion.

Connoiſſez-vous le particulier dont on vient de vous parler ?

Réponſe.

Oui. Le citoyen Conſtant, lieutenant de la légion du Nord. Le citoyen Aujard, entrepreneur des charrouages de l'armée.

Soixante-douzième queſtion.

Ne lui avez-vous pas répondu que, ſi on vouloit vous avoir, il faudroit vous attaquer, & qu'au ſurplus, vous alliez ſuivre les articles de votre capitulation, en allant rejoindre la grande armée qui étoit celle de Dumouriez ?

Réponſe.

Jamais j'ai fait cette réponſe; &, ſi j'avois voulu ſervir dans l'armée ennemie, je ne ſerois pas venu en France, je ſerois reſté où

j'étois, puiſqu'à Dains, à neuf lieues des frontrières, j'ai déjà appris le décret rendu contre moi, par un général autrichien qui, ſoi-diſant, m'a été envoyé de la part de Dumouriez.

Soixante-treizème queſtion.

N'avez-vous pas été, le même ſoir, à Saint-Quein? n'y avez-vous pas vu un officier de la légion des Ardennes, nommé Paoli?

Réponſe.

Je n'ai été à Saint-Quein que le lendemain, à cinq lieues de Menin, où j'ai cantonné avec ma troupe, pour me rendre, le lendemain, à Saint-Amand. Il eſt venu deux fois, une fois chemin faiſant & une fois à Saint Quein; même chaque fois, il m'a dit que j'étois décrété, que je courois de gros riſques, & qu'il me conſeilloit d'aller à Tournai joindre Dumouriez, qu'il n'y a aucune sûreté pour moi en France. Je lui ai répondu qu'il faiſoit le métier d'un lâche, & que, s'il ne ſe retiroit, je le ferois arrêter avec douze dragons qu'il avoit avec lui, en parcourant, ventre-à-terre, mon cantonnement. Il a ajouté encore que l'ennemi étoit à une lieue de moi: tout mon cantonnement étoit témoin de ſon apparition & de ce qu'il m'a parlé en confidence.

Soixante-quatorzième queſtion.

Vos canons, vos vedettes & votre avant-garde n'ont-ils pas été placés contre le murs de Lille, & ces faits ne ſont-ils pas conſtatés par un procès-verbal ſigné des officiers municipaux de Saint-Quein?

Réponſe.

Mes vedettes & mes canons étoient à trois lieues de Lille, placés devant le village de Saint-Quein; les vedettes & les canons fai-

ſoient face à Tournai, qui étoit, pour ainſi dire, dans la même direction de Lille; je n'ai même placé ces canons & ces vedettes qu'après que Paoly m'avoit annoncé que l'ennemi étoit à une lieue de moi.

Soixante-quinzième queſtion.

Ce village n'a-t-il pas été mis à contribution ?

Réponſe.

Non, mais la municipalité a délivré à ma troupe du pain, de la viande, des fourrages, ſur des bons des quartiers-maîtres.

Soixante-ſeizième queſtion.

N'avez vous pas écrit à Lavalette, citoyen de Lille, que votre armée alloit ſe partager, qu'une diviſion ſe rendroit à Arras & l'autre à Valenciennes, & que vous en perſonne vous vous rendriez à Douai ?

Réponſe.

Oui, arrivé à Orchies, le 7 de ce mois, avec ma troupe, je me ſuis adreſſé à la municipalité, pour avoir des nouvelles ſûres de notre armée au camp de Maulde; j'ai appris, par le maire du lieu, que notre armée n'étoit plus au camp de Maulde; que beaucoup de nos troupes ont ſuivi le général Dumouriez : en même temps, deux cuiraſſiers français, venant du camp de Maulde, m'ont atteſté cette vérité. Le troiſième régiment de cavalerie, le ſeptième de huſſards & toute l'artillerie avoit déja filé hors Orchies, pendant que je faiſois mes perquiſitions; la légion du Nord traverſoit encore cette ville; à l'inſtant je fis arrêter toute ma troupe, & je l'avoue, que je n'ai pu contenir mes larmes ſur des nouvelles ſi déchirantes. J'ai donné à l'inſtant ordre par écrit au colonel du troiſième régiment de cavalerie de prendre la route pour ſe rendre,

avec le feptième de huffards & toute l'artillerie, à Valenciennes, en lui marquant que j'allois me porter avec ma légion à Arras, où étoit mon dépôt; au même inftant, j'ai donné connoiffance de ces difpofitions au confeil-général de Lille, par une lettre envoyée par une ordonnance, de laquelle lettre je dépoferai copie fur le bureau, pour être jointe à mes pièces; mais à l'inftant j'ai appris que les dépôts des corps envoyés à Valenciennes avoient leur dépôt à Douai, de forte que je leur ai envoyé un fecond ordre de fe rendre dans cette ville.

Soixante-dix-feptième queftion.

Lavalette ne vous a-t-il pas ordonné d'entrer dans Lille, conformément au décret de l'Affemblée qui vous mettoit en état d'arreftation ?

Réponfe.

Jamais mon décret d'arreftation ne m'a été fignifié, car dans ma lettre datée d'Orchies, je dis même que je favois le décret rendu contre moi, mais que cela ne m'empêcheroit point de rentrer dans ma patrie avec ma confcience pure; telles font ces expreffions contenues dans ma lettre.

Soixante-dix-huitième queftion.

Pourquoi êtes vous parti fans lui répondre ?

Réponfe.

Je fupplie le comité de jeter un coup d'œil fur la réponfe de Lavalette, il verra qu'elle ne méritoit pas de réponfe; mais j'ai répondu au confeil général de Lille, auquel j'ai fait part de ma démarche; trois lettres de moi, en original, doivent être confignées fur le bureau du confeil-général de Lille, lefquelles lettres, fi je

conſeil-général avoit voulu être de bonne-foi, il les auroit envoyées avec les procès-verbaux envoyés contre moi; ce recélé doit même rendre ſuſpects les procès-verbaux du conſeil-général de Lille.

Soixante-dix-neuvième queſtion.

Quel jour Lavalette vous a-t-il fait dire d'entrer dans Lille, en exécution du décret qui vous mettoit en état d'arreſtation ?

Réponſe.

Jamais il ne me l'a fait dire, & s'il en avoit été chargé, il devoit me le faire notifier légalement; au ſurplus, pour prouver que je n'ai point cherché à éviter l'exécution de ce décret, je déclare qu'arrivant à Douai ma, première démarche fut de me préſenter devant le général Moreton, commandant dans cette place, auquel j'ai dit que, décrété par la Convention, je me préſentois à lui pour lui demander s'il étoit chargé de ce décret: le général Hiller & le général Moreton ont été témoins de ma démarche, &, ſur ce qu'il m'a dit qu'il n'étoit chargé d'aucune exécution, je me ſuis retiré tranquillement chez moi.

Quatre-vingtième queſtion.

Quel jour enfin vous êtes-vous conſtitué priſonnier, d'après le décret de la Convention ?

Réponſe.

Le lendemain, 8 avril, quatre heures du matin, le département à Douai me fit venir à ſon audience, pour me notifier mon décret; des commiſſaires de la Cenvention y ſont venus, &, de concert avec le département, ils ont viſité mes papiers & m'ont fait pluſieurs queſtions auxquelles j'ai répondu; procès-verbal en a été dreſſé

& bien loin de me trouver coupable, ils ont applaudi à ma conduite, m'ont envoyé à Arras, à mon corps, sous l'escorte d'un lieutenant colonel de dragons, en attendant que mon décret puisse être rapporté par la Convention; mais le général Dampierre, chargé de l'exécution de ce décret contre moi, & ignorant l'arrêté des commissaires du département, m'envoya un capitaine de la gendarmerie, pour me conduire à la Convention, auquel ordre j'ai obéi sans résistance, au milieu de ma troupe.

Quatre-vingt-unième question.

Quel jour êtes vous arrivé à Paris ?

Réponse.

Il y a aujourd'hui quinze jours.

Quatre-vingt-deuxième question.

Lors de votre arrivée à Paris, étiez-vous escorté d'un ou de deux gendarmes ?

Réponse.

Il y avoit un capitaine & deux gendarmes qui sont repartis, & dans ce moment je suis gardé à vue par un seul gendarme.

Quatre-vingt-troisième question.

Quand vous êtes venu à Paris, n'étiez vous pas chargé par Dumouriez de quelque commission pour des députés, telles que lettres ou paquets, & savez-vous ce que le tout contenoit?

Réponse.

J'ai été porteur de quelques paquets ou lettres de la part du général Dumouriez, pour le citoyen Genſonné, ſans ſavoir ce que ces paquets contenoient; cependant je ſais que ces paquets contenoient copie des lettres que le général Dumouriez adreſſoit au pouvoir exécutif, & j'ai entendu dire à ce général qu'il envoyoit copie de ſa correſpondance pour ſe mettre à l'abri de toutes les intrigues qu'il diſoit être dirigées contre lui : j'ai toujours remis ces lettres au citoyen Genſonné, au comité, ſans avoir jamais été chez lui, & ſans avoir jamais reçu une lettre en réponſe du citoyen Genſonné, pour le général Dumouriez.

Quatre-vingt-quatrième queſtion.

Quelle eſt la dernière époque où vous avez été chargé, de la part du général Dumouriez, des lettres ou paquets pour le citoyen Genſonné ?

Réponse.

A l'époque où le commiſſaire des guerres Malus & d'Eſpagnac ont paru à la barre.

Quatre-vingt-cinquième queſtion.

Savez-vous comment Dumouriez a cherché à ſe raccommoder avec les membres de l'Aſſemblée qui avoient écrit contre lui, & de quelle manière & par quels moyens ſe ſont faits ſes raccommodemens ?

Réponse.

J'ignore avec quels membres de l'Aſſemblée il a été brouillé; je ne connois qu'un ſeul, qui eſt le citoyen Briſſot, & j'ai connoiſ-

ſance d'une ſeule lettre de ce député écrite au général Dumouriez, par laquelle, en lui recommandant un ſujet, il lui diſoit qu'en accordant la place à ſon protégé, il lui prouveroit, par ſes déférences, qu'il avoit oublié le paſſé.

Signé, OLIVIER-GÉRONTE, *Préſident;* WESTERMAN.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.